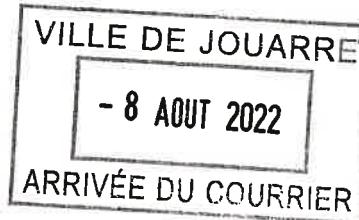


SITE SEINE AVAL

USINE DE PRODUCTION
DES BOUES DESHYDRATEES
Affaire suivie par : Céline CORVISY
celine.corvisy@siaap.fr
TEL : 01 30 86 30 86
N/Réf : SAV22D001801



À Maisons-Laffitte, le 26 juillet 2022

Mairie de JOUARRE
Place Auguste Tinchant
77640 JOUARRE

**Objet : Filière Seine aval du SIAAP – Extrait du Programme Prévisionnel d'Épandage
Campagne 2022**

Monsieur, Madame le Maire,

Dans le cadre de la valorisation agricole des boues de Seine aval, autorisée par l'arrêté préfectoral du 23 avril 2019, pour l'épandage des boues issues de l'usine d'épuration Seine aval du SIAAP dans le département de la Seine-et-Marne, nous vous informons, par la présente, des prévisions d'épandage sur votre commune, pour la campagne d'été 2022.

Ces prévisions concernent 183,47 tonnes de boues de Seine aval, réparties sur 26,21 hectares. Vous trouverez ci-joints, la liste détaillée des parcelles à épandre, les cartes de localisation des parcelles, ainsi que la fiche produit 2022.

La composition des boues de Seine aval destinées à la valorisation agricole est conforme aux prescriptions à l'arrêté du 8 janvier 1998 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2020. Les bulletins d'analyses de boues sont consultables sur la rubrique internet du site Seine aval, à l'adresse www.bouesseineaval.siaap.fr.

Le programme prévisionnel d'épandage est consultable dans sa version intégrale auprès de la DDT de votre département. Pour tout renseignement complémentaire, nous sommes à votre disposition au 01 30 86 30 86.

Vous souhaitant une bonne réception du présent document, je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Pour le Directeur du site Seine aval
Le responsable du traitement des boues

Po JM DANIEL
Nicolas LEROY

**PJ : Etat des prévisions d'épandage
Cartes de localisation des épandages
Fiche produit 2022**

